



Givisiez



**Message de printemps du Conseil communal
et convocation de l'Assemblée communale
du 21 mai 2013**

Sommaire

Billet du Syndic	1
Convocation de l'Assemblée communale du 21 mai 2013	2
Bilans comparés aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011	3-4
Récapitulation des comptes 2012.....	5
Commentaire sur l'évolution du bilan et les comptes 2012	6-8
Comparaisons budgétaires	9-18
Cash-flow	19
Rapport de l'organe de révision.....	20
Contrôle des investissements au 31 décembre 2012	21
Décomptes finaux d'investissements et commentaires.....	22-24
Emprunt pour la valorisation du PAD Chanteclair.....	25
Mise en séparatif du collecteur entre le cimetière et le Tigulet.....	26
Taxe de raccordement au chauffage à distance «Givicad»	27
Réfection de la route privée de Beauséjour	28
Désignation de l'organe de révision	29
Du changement au Conseil communal	30-32
Gérard Steinauer, notre mémoire communale, part à la retraite	33
Projet de fusion 2C2G, communiqué de presse	34-35
Projet de fusion 2C2G, mais encore	36-37
Un nouveau chemin pour se rendre à Moncor	38-39
La Route de l'Eglise devient la Place de Boccard.....	40
Où est passé l'argent récolté en 2010 pour Haïti ?	41
Places d'accueil préscolaire et extrascolaire : résultat de l'enquête à Givisiez	42
Commander et payer un extrait du registre des poursuites via Internet	43
Vie sociale, culturelle et sportive :	
Match aux cartes et joutes inter-pompiers de la Sarine.....	44
Concert du Swiss Army Brass Band.....	45
Association Ile d'Ogoz	46
Cours d'aviron pour jeunes atteints d'asthme ou d'une autre maladie respiratoire.....	47
Bénévoles ? Pourquoi pas !	48
Les Ligues de santé	49

Dessins de Pécut : pages 26, 27, 29, 30, 40, 41 et 42
BD de Fanny Schwab, 14 ans : dernière de couverture

Billet du Syndic



Chers citoyennes, chers citoyens,

Je saisis l'occasion de ce message communal pour vous informer sur les défis à venir et sur les opportunités pour notre commune. Les changements qui sont intervenus dans le cadre de notre exécutif communal ne modifieront en rien notre stratégie. Givisiez continuera à œuvrer pour rester une commune dynamique, où il fait bon vivre et où les rapports de bon voisinage entre communes restent un principe fondamental.

Des défis d'envergure nous attendent dans un avenir à court et à moyen termes. Nous y sommes préparés. Notre nouveau Plan d'aménagement local (PAL), qui vous a été présenté fin 2012, est en phase de finalisation et sera soumis aux autorités compétentes dans le courant de cet automne au plus tard. Un mandat d'études parallèles (MEP) a conduit une réflexion

sur l'aménagement de la zone de Chandolan, Corberayes et La Chassotte. Les résultats de ce concours peuvent être considérés comme excellents et vous seront prochainement présentés dans le cadre d'un vernissage. Un autre concours, d'architecture cette fois, est en préparation pour la zone de Chanteclair jouxtant les terrains du Manoir. Nous souhaitons réaliser à cet endroit des logements pour personnes âgées ou à mobilité réduite, en utilisant au mieux les infrastructures existantes du Manoir et de sa future extension des Terrasses.

Le projet des Terrasses, quant à lui, fait actuellement l'objet d'une planification détaillée pour obtenir des devis qui permettront de présenter une demande de crédit d'investissement lors d'une assemblée communale extraordinaire, à agender si possible avant l'automne. L'acquisition de terrains pour étoffer notre politique foncière active vous sera également proposée lors de cette même assemblée.

Enfin, la fusion 2C2G, projet ambitieux s'il en est, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et pour lequel vous trouverez d'autres informations dans ce message. Vous serez désormais renseignés de manière continue sur l'évolution de ce dossier. Ce projet de fusion est la pierre angulaire pour la croissance future de nos communes. Une densification importante des zones centrales, le déplacement de la gare de Givisiez vers ce centre urbain et la forte démographie attendue dans les années à venir nous obligent à considérer une fusion sous un angle spécifique. Si l'aspect financier a de l'importance, il n'est pas aussi essentiel pour nous que la disponibilité d'espaces et d'infrastructures. Il faudra des collaborations opérationnelles sur le plan technique, administratif et juridique. Et ce ne sont pas des considérations politiques et partisans qui apporteront les solutions, mais des collaborations pragmatiques et concrètes, que nous soignons depuis de longue date déjà avec tous nos voisins.

Comme vous pouvez le constater il y a du travail à effectuer et notre Conseil ainsi que votre serviteur, sachant pouvoir compter sur votre soutien, s'y attèlent avec entrain.

Georges Baechler, Syndic

Convocation de l'Assemblée communale du 21 mai 2013

Givisiez, le 25 mars 2013

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **mardi 21 mai 2013 à 20.15 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 décembre 2012 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Comptes 2012
3. Budget d'investissements 2013 :
 - 3.1 Emprunt pour la valorisation du PAD Chanteclair
 - 3.2 Mise en séparatif du collecteur entre le cimetière et le Tiguellet
 - 3.3 Taxe de raccordement au chauffage à distance «Givicad»
 - 3.4 Réfection de la route privée de Beauséjour
4. Désignation de l'organe de révision pour 2013-2015
5. Divers

Au nom du Conseil communal

Le Syndic : Georges Baechler
Le secrétaire : Gérard Steinauer

Bilans comparés aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

ACTIFS	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux	1'375'934.68	3'712'948.43
Comptes de particuliers :		
- CC Etat de Fribourg	-13'690.71	331'856.09
- Partenaires régionaux	0.00	52'000.00
Débiteurs impôts	1'346'871.44	470'101.58
Débiteurs administration	253'716.70	400'925.40
Débiteurs eau	258'446.10	255'123.35
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	17'931.28	19'576.21
Patrimoine financier :		
- Part à la recapitalisation du Manoir	240'000.00	40'000.00
- Propriété Résidence Le Manoir	200'000.00	200'000.00
- Domaine agricole de Toutvent	2'000'000.00	2'000'000.00
- Buvette du centre sportif	1.00	1.00
- Maison Cochard route de l'Epinay 2	300'000.00	325'000.00
- Acompte sur terrain de Corberayes	138'000.00	1'194'000.00
- Etudes d'aménagement du territoire	52'604.75	0.00
- La Chassotte	1'816'000.00	1'837'000.00
- Villa Perler route Château-d'Affry 20	450'000.00	495'000.00
- Espace La Faye	1'700'000.00	1'760'000.00
- Actions et parts sociales	2'122'750.00	2'122'750.00
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	328'686.00	127'243.55
Patrimoine administratif :		
- Réseau routier et trottoirs	7'300'000.00	7'355'000.00
- Réseau d'eaux usées et STEP	2'900'000.00	3'400'000.00
- Installations sportives	430'000.00	450'000.00
- Réseau d'eau potable	825'000.00	950'000.00
- Endiguements	1.00	1.00
- Déchetterie	50'000.00	100'000.00
- Places de jeux	1.00	1.00
- Place des Osses	420'000.00	440'000.00
- Maison communale	690'000.00	720'000.00

ACTIFS	31.12.2012	31.12.2011
- Le Rural	4'950'000.00	5'025'000.00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	1'530'000.00	1'640'000.00
- Local du feu	325'000.00	350'000.00
- Infrastructures culturelles régionales	1.00	1.00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2'900'000.00	997'747.00
- Véhicules et mobilier	50'000.00	100'000.00
- Stock de clips pour conteneurs	504.80	223.15
TOTAL	34'957'759.04	36'871'498.76

PASSIFS	31.12.2012	31.12.2011
Créanciers	820'038.57	1'290'989.90
Dettes	23'025'741.74	23'321'000.00
Provisions :		
Provision pour pertes sur débiteurs	500'000.00	500'000.00
Passifs transitoires :		
- Passifs transitoires divers	908'698.00	1'076'055.45
- Centre commercial Moncor SA	1'234'790.30	1'234'790.30
- Cautions pour clés prêtées	9'150.00	7'350.00
- Fortune du MCDI	7'401.13	35'796.24
Réserves :		
- Rachats PC : divers	282'400.00	265'550.00
- Rachats PC : Beauséjour-Sud	472'350.00	472'350.00
- Renouvellement conduites eaux usées	75'000.00	50'000.00
- Fonds pour les manifestations locales	12'382.55	12'382.55
- Fonds pour une œuvre d'art	3'055.20	3'055.20
- Infrastructures culturelles régionales	250'000.00	550'000.00
- Entretien des immeubles	750'000.00	750'000.00
- Installations sportives	450'000.00	450'000.00
- Achats de terrains	750'000.00	1'500'000.00
- Entretien des endiguements	60'000.00	50'000.00
ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :		
Cautionnements bancaires en faveur du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.- du Manoir CHF 240'000.-		
Fortune nette	5'346'751.55	5'302'179.12
TOTAL	34'957'759.04	36'871'498.76

RECAPITULATION DES COMPTES 2012

COMPTES 2012

BUDGET 2012

COMPTES 2011

<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
0 Administration	1'729'567.04	220'132.95	1'628'460	191'100	1'658'380.10	190'172.00
1 Ordre public	381'630.50	10'528.90	381'815	12'000	352'896.70	8'836.00
2 Enseignement et formation	3'643'818.05	98'823.00	3'465'605	82'300	3'390'475.85	112'536.00
3 Culte, culture et loisirs	606'325.85	23'740.65	535'600	22'000	587'988.13	50'665.35
4 Santé	1'056'408.90	26'807.95	1'039'420	26'800	941'608.15	26'290.90
5 Affaires sociales	1'722'175.40	32'699.50	1'761'620	2'000	1'736'610.25	81'967.05
6 Transports et communications	1'485'559.94	141'645.85	1'444'440	116'600	1'525'125.94	135'580.80
7 Protection de l'environnement	1'949'143.10	1'779'873.75	1'878'095	1'734'010	1'838'962.01	1'759'096.85
8 Economie	44'254.00	0.00	44'630	0	41'773.51	0.00
9 Impôts, finances et immeubles	3'055'664.47	14'883'600.53	3'055'590.00	13'617'730.00	3'169'189.47	14'908'587.54
Amortissements obligatoires	689'905.00		731'590		685'500.00	
Amortissements supplémentaires	1'823'828.40		550'000		1'125'799.60	
Affectation aux réserves non obligatoires (ch.7)	35'000.00				100'000.00	
Affectation aux réserves non obligatoires (ch.9)	250'000.00				550'000.00	
Dissolution de réserves		1'300'000.00		650'000		550'000.00
Bénéfice du compte de fonctionnement	44'572.43		-62'325.00		119'422.78	
Totaux	18'517'853.08	18'517'853.08	16'454'540	16'454'540	17'823'732.49	17'823'732.49
Investissements						
0 Administration					110'027.95	143'385.30
1 Ordre public					1'049'253.15	100'000.00
2 Enseignement et formation	2'068'004.65	119'429.90	1'200'000.00		735'000.00	150'000.00
3 Culte, culture et loisirs	300'000.00		550'000.00		40'767.85	
4 Santé	12'934.10		30'100.00		236'555.40	
6 Transports et communications	231'259.05		100'000.00		79'269.35	44'135.25
7 Aménagement de l'environnement	102'797.10	393'973.85	100'000.00	25'000.00	292'699.60	
9 Impôts, finances et immeubles	200'000.00		460'000.00			
Report net au bilan		2'401'591.15		2'415'100.00		2'106'052.75
Totaux	2'914'994.90	2'914'994.90	2'440'100	2'440'100	2'543'573.30	2'543'573.30

Commentaires sur l'évolution du bilan et les comptes 2012

Le compte de fonctionnement 2012 laisse apparaître un bénéfice de CHF 44'572.43, suite à l'affectation d'une somme de CHF 250'000 à la réserve pour l'acquisition de terrains. En outre, il y a lieu de tenir compte de la comptabilisation de CHF 283'750.- pour l'acquisition de divers équipements, l'entretien du patrimoine communal (bâtiments et routes), ainsi que pour la révision du plan d'aménagement.

Divers investissements ou participations votés par des Assemblées communales précédentes ont été activés au bilan en fonction des factures payées et de l'avancement des travaux, à savoir :

+ Agrandissement de l'Hôpital cantonal		12'934.10
+ Centre scolaire 2012		2'068'004.65
+ Réseau routier et trottoirs		231'259.05
+ Infrastructures culturelles régionales		300'000.00
+ Réseau d'eau potable		50'192.35
+ MEP Chandolan-Corberayes-Chassotte		52'604.75
+ Part à la recapitalisation Fondation du Manoir		200'000.00
Sub-total		2'914'994.90
- Acompte subvention cantonale centre scolaire 2012		-119'429.90
- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		-152'663.60
- Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées		-241'310.25
Sub-total		2'401'591.15
Amortissements obligatoires :		
- Réseau d'eaux usées et stations d'épuration	-236'000.00	
- Bâtiment scolaire 1992	-110'000.00	
- Aménagement routiers, trottoirs et places	-100'000.00	
- Autres bâtiments	-217'905.00	
- Centre sportif "Fin de Chandolan"	-20'000.00	
- Terrain de Corberayes	-6'000.00	-689'905.00
Amortissements supplémentaires et dissolutions de réserves :		
- Domaine de Corberayes : amortissements nets	-1'050'000.00	
- Domaine de Corberayes : dissolution de réserve	1'000'000.00	
- Maison Cochard, route de l'Epinay 2	-20'595.00	
- Maison Perler, route du Château-d'Affry 20	-42'500.00	
- Bâtiment scolaire 2012	-46'321.75	
- Réseau routier et trottoirs	-206'259.05	

- Déchetterie	-50'000.00	
- Infrastructures culturelles régionales : amort. supplémentaires	-300'000.00	
- Infrastructures culturelles régionales : dissolution de réserve	300'000.00	
- Réseau d'eaux usées et stations d'épurations	-22'689.75	
- Réseau d'eau potable	-22'528.75	
- Agrandissement Hôpital cantonal	-12'934.10	
- Véhicules	-50'000.00	-523'828.40
Report net au bilan		1'187'857.75

Au 31.12.2012, compte tenu des opérations mentionnées ci-avant, le patrimoine administratif et financier se monte à CHF 29'267'113.55. La provision pour pertes sur débiteurs (CHF 500'000) n'enregistre aucune variation. Par contre, la réserve pour achat de terrain a été d'abord réduite de CHF 1'000'000 pour l'amortissement partiel du terrain de Corberayes et ensuite alimentée par un apport de CHF 250'000 pour des acquisitions futures. Elle se monte au 31.12.2012 à CHF 750'000. Les réserves pour le renouvellement de conduites d'eaux usées ainsi que pour l'entretien des endiguements ont augmentées respectivement de CHF 25'000 et CHF 10'000 et atteignent la somme de CHF 75'000 pour les eaux usées et CHF 60'000 pour l'endiguement à la clôture des comptes 2012. Suite à un versement de CHF 300'000 pour la construction de la salle Equilibre, la réserve pour infrastructures culturelles a été réduite et subsiste au bilan pour CHF 250'000. Les réserves pour installations sportives (CHF 450'000) et entretien des immeubles (CHF 750'000) n'ont subi aucune variation durant l'année 2012. Les réserves diverses (CHF 770'187.75) sont prévues pour le financement d'investissements futurs, en relation avec la protection civile (CHF 754'750) augmentée durant l'année de CHF 16'850 ainsi que divers fonds à buts déterminés (CHF 15'437.75).

Les provisions pour débiteurs impôts, relatives aux années antérieures à 2007 ainsi que celles des années 2007 à 2012 se montent à CHF 11'532'331, desquels il y a lieu de déduire les acomptes versés (CHF 10'349'829.81), auxquels il faut rajouter les prestations en capital (CHF 7'430.95), des contributions immobilières (CHF 145'432.40) et des taxes au sac (CHF 11'506.90), d'où un solde débiteurs impôts ouvert au 31.12.2012 de CHF 1'356'871.44, en augmentation de CHF 886'769.86 en regard au 31.12.2011. Les autres débiteurs (CHF 530'094.08) englobent des factures d'eau (CHF 258'446.10), des décomptes administratifs (CHF 253'716.70) et de l'impôt anticipé à récupérer (CHF 17'931.28). Les prêts à la Résidence le Manoir ainsi qu'au Service Social de la Sonnaz ont été remboursés en 2012.

Les actifs transitoires (CHF 328'686) comprennent notamment divers décomptes en relation avec la déchetterie (CHF 62'564.70), divers montants à recevoir concernant certains dossiers gérés par l'administration (CHF 19'416.15), le solde de la subvention cantonale pour la construction du bâtiment scolaire (CHF 117'255.60), le décompte du silo à sel intercommunal (CHF 26'050.20) ainsi que des montants à recevoir au 31.12.2012 relatifs à divers objets (CHF 103'399.35).

Les montants placés en actions et parts sociales (CHF 2'122'750), dont CHF 1'500'000 de parts sociales à la Société coopérative La Gaîté, n'enregistrent aucune modification en regard de l'an dernier.

Les créanciers (CHF 820'038.57) représentent les factures relatives à l'exercice 2012 (CHF 632'219.22), ainsi que le solde du décompte de perception des impôts de paroisse (CHF 187'819.35).

Les passifs transitoires (CHF 908'698) se composent notamment de provisions pour l'entretien du patrimoine et l'acquisition de divers mobiliers, entretiens et équipements (CHF 243'858.45), de loyers facturés d'avance (CHF 96'130), de divers décomptes en relation avec le social (CHF 183'738.55), du solde 2012 de l'Association des CO de Sarine-Campagne (CHF 198'676),

d'escomptes et intérêts sur les décomptes d'impôts 2010 à 2012 (CHF 94'330), ainsi que divers montants en relation avec le bouclage des comptes 2012 (CHF 91'965).

Figurent dans les autres passifs transitoires la reprise conventionnelle de la route des Loisirs (CHF 1'234'790.30), un montant concernant le MCDI géré par l'administration communale pour le compte des inspecteurs scolaires (CHF 7'401.13) et les cautions perçues pour le prêt de clés (CHF 9'150).

Les dettes contractées auprès d'une compagnie d'assurances et d'établissements bancaires relatives au financement de diverses réalisations communales se montent à CHF 23'025'741.74, en diminution de CHF 295'258.26 en regard de l'année précédente. Le taux moyen des intérêts (CHF 605'598.55) de la dette communale est de 2,63 %.

Au 31.12.2012, les capitaux disponibles en caisse, sur les divers comptes postaux et bancaires et sur celui de l'Etat de Fribourg se montent à CHF 1'362'243.97, en diminution de CHF 2'682'560.55 par rapport à la situation au 31.12.2011.

Comparaisons budgétaires

Le Conseil communal se limite, d'une part, à donner le détail des différentes composantes de chaque rubrique et à expliquer, d'autre part, les principaux écarts par rapport au budget (1-25) :

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
0 ADMINISTRATION GENERALE	-1'509'434.09	-1'437'360	-1'468'208.10
Traitement, indemnités et frais du Conseil ¹⁾	-371'219.95	-332'000	-355'254.20
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs	-24'556.40	-25'200	-27'159.90
Traitement du personnel administratif ²⁾	-546'110.85	-528'000	-500'035.30
Charges salariales nettes ²⁾	-265'016.05	-307'020	-260'005.95
Participation administration générale Agglo	-34'864.00	-34'860	-34'486.62
Imprimés et annonces	-54'449.05	-50'000	-44'334.35
Fournitures de bureau, ports et téléphones	-69'929.15	-75'200	-76'317.90
Réceptions et délégations	-17'023.59	-24'000	-16'190.53
Mobilier et machines de bureau, informatique ³⁾	-101'139.75	-35'500	-127'270.00
Audit de sécurité	-8'262.00	-5'000	0.00
Cotisations diverses	-4'839.25	-4'150	-4'178.00
Frais divers de fonctionnement	-27'602.70	-28'430	-34'530.05
Commission de perception impôt paroissial	14'835.65	12'000	10'468.60
Emoluments pour documents d'identité et divers	743.00	0	1'086.10

¹⁾ Les dépenses de cette rubrique sont supérieures au budget pour CHF 39'219.95. Les importants dossiers ouverts, tant au niveau communal qu'en ce qui concerne la région, ont nécessité 34 séances de Conseil et 5000 heures de vacations de la part des Conseillères et Conseillers communaux.

²⁾ La masse salariale (traitements et charges sociales) des rétributions communales est inférieure aux prévisions de CHF 23'893.10, suite à la répartition de certains salaires sur des rubriques faisant l'objet de répartitions intercommunales et malgré l'engagement d'un secrétaire communal adjoint à partir du mois d'août en vue du remplacement de M. Steinauer, qui prendra sa retraite en mai après 36 ans d'excellents services.

³⁾ La dernière étape de la réorganisation du système informatique et l'augmentation des besoins techniques ont engendré des dépenses pour CHF 101'139.75, soit un dépassement de CHF 65'639.75 en regard du budget.

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
1 ORDRE PUBLIC	-371'101.60	-369'815	-344'060.70
Police locale	-122'829.15	-126'580	-117'526.00
Justice de paix	-41'400.00	-44'600	-45'000.00
Service du feu : ⁴			
- Solde sapeurs-pompiers/instructeurs	-65'218.30	-72'100	-62'330.30
- Equipements (./ subv. ECAB)	-8'861.00	-13'000	-10'208.20
- Frais d'immeuble	-34'961.65	-34'660	-32'369.80
- Police des constructions AEAI	-2'492.30	-3'000	-69.80
- Entretien matériel et véhicules	-19'458.25	-20'000	-16'702.65
- Repas et collations	-6'763.15	-7'000	-6'069.00
- Frais divers de fonctionnement	-18'379.95	-22'190	-18'531.05
Militaire	-1'200.00	-500	-1'202.40
Protection civile ⁵	-43'163.05	-26'185	-33'084.15
Protection de la population	-6'374.80	0	-967.35

^{4|} Les dépenses relatives à la défense incendie se montent à CHF 156'134.60 et sont inférieures au budget de CHF 15'815.40.

^{5|} Le dépassement de ce poste (CHF 16'978.05) provient d'un versement à la réserve obligatoire PC d'un montant de CHF 11'850 supérieur aux prévisions et de divers frais liés aux abris PC du Champ de l'Orme.

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	-3'544'995.05	-3'383'305	-3'277'939.85
Cycle obligatoire :			
- Ecole enfantine, part aux dépenses cant. ⁶¹	-268'998.00	-271'260	-252'166.40
- Ecole primaire, part aux dépenses cant. ⁶¹	-1'251'630.05	-1'254'180	-1'226'123.90
- Cycle d'orientation ⁶¹	-940'576.00	-852'675	-836'542.00
- Autres écoles ⁶¹	-64'244.05	-48'200	-30'552.00
- Fournitures scolaires ⁶¹	-50'927.75	-46'000	-43'241.85
- Frais extrascolaires ⁶¹	-99'847.65	-71'800	-87'258.10
Services auxiliaires et classes spéciales	-127'401.40	-118'290	-106'173.75
Ecoles spéciales pour handicapés	-417'676.25	-429'520	-415'514.60
Formation professionnelle	-85'746.25	-87'530	-83'127.85
Bourses d'études et d'apprentissages	0.00	-5'000	-1'000.00
Accueil extrascolaire ⁷¹	-153'206.60	-114'250	-111'970.45
Entretien des machines et du mobilier	-18'632.85	-20'000	-25'308.00
Transports scolaires de La Faye	-53'669.00	-53'600	-47'636.00
Administration scolaire	-12'439.20	-11'000	-11'324.95

⁶¹ Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) se montent à CHF 2'676'223.50 et sont supérieures au budget de CHF 132'108.50, dont CHF 87'901 uniquement pour le secondaire. Elles représentent le 15,12 % des dépenses ordinaires avant les écritures de boucllement.

⁷¹ L'accueil extrascolaire a entraîné des dépenses nettes de CHF 153'206.60, en augmentation de CHF 38'956.60 par rapport au budget suite au grand nombre d'enfants qui utilisent ce service, aussi bien au niveau des classes enfantines que primaires.

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	-582'585.20	-513'600	-537'322.78
Bibliothèque communale	-56'339.70	-57'650	-65'316.68
Conservatoire, écoles de musique et de chant ⁸	-84'977.70	-76'575	-85'327.70
Participation à la culture régionale	-153'079.30	-148'775	-147'418.90
Parrainages divers	-1'799.00	-4'000	-2'699.00
Activités culturelles locales	-33'081.30	-21'000	-24'880.40
Participation à Radio FR	-2'500.00	-2'500	-2'500.00
Entretien et équipements du centre sportif ⁹	-107'842.20	-65'600	-87'324.15
Fêtes des sports à Chandolan	-2'500.00	-5'000	-856.65
Participation au site sportif de St-Léonard	-25'000.00	-25'000	0.00
Dons aux sociétés sportives ¹⁰	-41'180.50	-61'000	-46'821.85
Part aux remontées mécaniques la Berra	0.00	0	-25'000.00
Entretien des places de jeux ¹¹	-39'635.30	-5'000	-6'700.90
Camps scolaires, colonies de vacances	-34'650.20	-41'500	-42'476.55

^{8|} La participation communale aux charges du Conservatoire dépasse de CHF 10'052.70 les prévisions communiquées par l'Etat.

^{9|} Le dépassement de cette rubrique (CHF 42'242.20) résulte des fortes pluies de l'an dernier qui ont nécessité des entretiens importants ainsi que le curage des canalisations.

^{10|} Les subventions accordées aux sociétés sportives à titre d'aide pour leurs mouvements jeunesse se montent à CHF 41'180.50 et sont inférieures au budget de CHF 19'819.50.

^{11|} L'entretien des places de jeux a engendré divers travaux afin d'assurer la sécurité des installations qui ont occasionné des dépenses pour CHF 39'635.30, soit plus de CHF 34'635.30 par rapport aux prévisions.

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
4 SANTE ¹²	-1'029'600.95	-1'012'620	-915'317.25
Service d'Ambulance de la Sarine	-56'889.40	-59'045	-50'356.90
Soins spéciaux	-460'489.10	-417'230	-382'067.00
Homes pour personnes âgées	-275'596.15	-290'535	-266'179.40
Soins ambulatoires	-225'509.10	-236'610	-214'858.95
Services médical et dentaire scolaires	-11'117.20	-9'200	-1'855.00

^{12|} Les dépenses de ce chapitre sont légèrement supérieures au budget à cause de l'augmentation de notre participation aux soins spéciaux (+ CHF 43'259.10).

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
5 AFFAIRES SOCIALES ¹³	-1'689'475.90	-1'759'620	-1'654'643.20
Structures d'accueil de la petite enfance ¹⁴	-466'921.45	-446'000	-437'777.65
Institutions pour handicapés	-677'724.15	-723'950	-628'843.05
Part à l'aide sociale cantonale et régionale ¹⁴	-368'839.80	-386'200	-373'110.95
Contributions diverses	-112'554.50	-111'370	-105'450.60
Assistance locale	-31'596.60	-34'600	-35'131.25
Animation locale	-57'400.20	-53'000	-41'344.45
Part aux cotisations arriérées maladie et AVS	25'560.80	-4'500	-32'985.25

^{13|} Les dépenses de ce poste représentent environ le 9,5 % du total des dépenses communales, avant amortissements extraordinaires et affectations aux réserves, et sont globalement inférieures aux prévisions (- CHF 70'144.10).

^{14|} Les sommes affectées à l'aide sociale cantonale et régionale ascendent à CHF 368'839.80 et celles relatives aux structures d'accueil de la petite enfance à CHF 466'921.45.

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	-1'343'914.09	-1'327'840	-1'389'545.14
Routes	-740'317.19	-711'050	-851'925.35
- Traitement du personnel édilitaire	-240'354.40	-236'750	-241'095.50
- Entretien du réseau routier ^{15]}	-293'795.84	-254'550	-293'270.85
- Entretien hivernal	-48'741.40	-46'000	-35'184.05
- Consommation éclairage public	-77'568.20	-85'000	-82'704.75
- Etudes d'aménagements routiers ^{15]}	-8'914.75	-20'000	-53'529.60
- Installation d'abris-bus	-1'550.00	0	-67'786.00
- Frais de véhicules et machines	-39'136.95	-34'000	-34'953.45
- Achats de machines et de matériel	-19'140.80	-23'000	-32'091.40
- Frais de télécommunications	-2'867.25	-3'500	-3'062.15
- Location d'espaces pour l'édilité	-10'497.60	-10'500	-10'497.60
- Redevance de la SGA	2'250.00	2'250	2'250.00
Transports publics	-603'596.90	-616'790	-537'619.79
- Part au trafic régional	-182'116.90	-198'050	-180'685.00
- Participation à l'Agglo Mobilité	-361'344.00	-361'340	-302'648.79
- Subvention des abonnements	-44'396.00	-50'000	-45'316.00
- Abonnements journaliers "Flexi" ^{16]}	-15'740.00	-7'400	-8'970.00

^{15]} Les dépenses relatives à l'entretien des routes, de l'éclairage public ainsi que diverses études d'aménagements routiers se montent à CHF 302'710.59, et dépassent les prévisions budgétaires de CHF 28'160.59.

^{16]} Le déficit de la vente des 8 cartes journalières commune se monte à CHF 15'740 et dépasse les prévisions de CHF 8'340.

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-169'269.35	-144'085	-179'865.16
¹⁷⁾ Eau potable (déficit 2012 CHF 1'005.40 / taux de couverture 99,72 %)			
- Traitement de la préposée	-1'637.65	-4'000	-3'213.45
- Achats d'eau au Consortium	-138'495.10	-145'000	-141'671.75
- Participation au déficit du Consortium	-34'979.50	-37'000	-38'980.65
- Entretien du réseau	-60'778.25	-46'105	-42'714.90
- Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	-18'129.10	-21'250	-18'864.00
- Intérêts sur le capital investi	-100'000.00	-100'000	-100'000.00
- Participation aux frais d'administration	-2'150.00	0	0.00
- Produit des ventes et de la taxe fixe	355'164.20	343'480	338'413.80
¹⁸⁾ Eaux usées déficit 2012 CHF 4'738.35 / taux de couverture 99,32 %)			
- Traitement de la préposée	-1'637.70	0	0.00
- Entretien du réseau des canalisations	-29'932.70	-30'000	-30'060.35
- Honoraires et mise à jour du cadastre PGEE	-2'120.00	-5'000	
- Frais d'exploitation des STEP	-172'573.70	-185'250	-179'947.85
- TVA	-27'058.25	-20'240	-19'863.75
- Affectation réserve renouvellement conduites	-25'000.00	-9'745	-50'000.00
- Intérêts sur le capital investi	-200'000.00	-200'000	-200'000.00
- Amortissements obligatoires	-236'000.00	-236'000	-236'000.00
- Participation aux frais d'administration	-2'150.00	0	0.00
- Produit de la taxe d'épuration	691'734.00	686'235	678'850.05
¹⁹⁾ Déchets (déficit 2012 CHF 54'158.25 / taux de couverture 92,26 %)			
- Frais de la déchetterie	-132'480.50	-140'740	-130'663.20
- Ramassage et traitement des déchets	-191'564.45	-192'000	-172'576.65
- Produit net de la taxe et des sacs d'ordures	269'886.70	327'405	303'187.20
Divers			
- Cimetière	-18'342.90	-14'200	-7'011.95
- Endiguements	-35'738.30	-32'000	-74'523.40
- Protection de la nature	-6'643.75	-6'000	-1'309.80
- Aménagement du territoire	-38'962.40	-67'000	-45'224.70
- Part à l'Agglo Aménagement régional	-9'680.00	-9'675	-7'689.81

¹⁷⁾ Suite à des ventes d'eau potable plus importantes qui ont permis d'absorber des charges d'entretien conséquentes du réseau (+ CHF 17'850.10), le résultat de ce chapitre est conforme au budget. Le taux de couverture des frais se monte à 99,72 %.

¹⁸ Les charges de cette rubrique sont inférieures au budget et ont permis l'affectation de CHF 25'000 à la réserve pour le renouvellement des canalisations et d'atteindre un taux de couverture de 99,32 %.

¹⁹ L'excellente gestion de la déchetterie et la maîtrise de l'élimination des déchets ménagers et encombrants ont permis d'atteindre un taux de couverture des frais de 92,26 %, malgré la baisse importante du produit de la taxe et des sacs d'ordures (- CHF 57'518.30), notamment due aux effets de stock de sacs réalisés la 1ère année de production, en 2011.

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
8 ECONOMIE	-44'254.00	-44'630	-41'773.51
Part à la Corporation forestière de la Sonnaz	-9'362.00	-9'730	-12'020.00
Part à la promotion touristique de l'Agglo	-24'800.00	-24'800	-24'862.36
Part à la promotion économique de l'Agglo	-10'092.00	-10'100	-4'891.15

	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
9 IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	10'329'202.66	9'930'550	9'828'098.47
Impôts	13'133'029.25	11'948'900	13'187'635.58
- Revenu/fortune des personnes physiques ²⁰	6'555'072.30	6'525'000	6'311'537.28
- Bénéfice/capital des personnes morales ²⁰	2'675'000.00	2'675'000	2'425'000.00
- Contributions immobilières ²⁰	2'236'154.90	2'105'000	2'140'211.60
- Prestations en capital ²¹	141'670.35	100'000	146'722.75
- Impôt spécial sur les immeubles ²¹	5.55	0	77'027.10
- Impôts sur gains immobiliers et mutations ²¹	597'486.45	160'000	612'160.10
- Impôts et taxes diverses	23'254.00	14'800	298'232.05
- Impôt sur les véhicules à moteur	367'518.50	382'600	360'814.20
- Impôts sur les divertissements ²³	126'090.30	84'500	71'573.50
- Soldes fiscaux des années précédentes ²⁰	414'795.05	0	828'697.90
- Frais de poursuites et abandons d'impôts ²²	-6'078.75	-51'000	-23'906.40
- Intérêts rémunérateurs et moratoires ²²	2'060.60	-47'000	-60'434.50
Péréquation financière	-1'135'564.00	-1'135'560	-1'298'719.00
- Contribution à la péréquation des ressources	-1'260'554.00	-1'260'550	-1'427'058.00
- Attribution à la péréquation des besoins	124'990.00	124'990	128'339.00

Finances	-571'590.21	-631'705	-527'120.91
- Intérêts sur dettes ²⁴	-190'815.95	-217'465	-170'463.08
- Part aux frais financiers de l'Agglo	-752.00	-750	159.38
- Réaménagement du Chalet de Forum FR	-5'000.00	0	0.00
- Amortissements obligatoires et locations fin.	-420'905.00	-462'590	-416'500.00
- Intérêts et frais des capitaux	49'804.64	53'000	63'597.14
- Honoraires et frais de gestion	-3'921.90	-3'900	-3'914.35
Immeubles	-421'031.28	-470'915	-585'026.85
- Commission de bâtisse	-2'227.50	-3'000	-2'170.00
- Traitement du personnel de conciergerie	-252'616.45	-238'150	-234'504.80
- Loyers du domaine communal	63'721.50	40'460	40'329.80
- Loyers des logements, de la Faye et du Rural	214'490.00	212'740	211'290.00
- Loyer du Manoir	190'000.00	190'000	190'000.00
- Loyers des centres sportif et scolaire	60'550.00	61'000	40'900.00
- Loyers payés à des tiers	-60'600.00	-65'000	-46'500.00
- Assurances, énergies et mat. de nettoyage	-207'169.30	-225'240	-197'195.75
- Honoraires pour études diverses	-14'900.00	-5'000	-12'806.20
- Entretien des bâtiments	-233'193.09	-230'300	-311'705.45
- Contrats et abonnements d'entretien	-34'268.54	-35'770	-33'457.70
- Mises aux normes de sécurité		0	
- Frais de cadastre et du Registre Foncier	-1'505.60	-10'000	-9'544.30
- Equipements de locaux	-37'454.05	-54'950	-46'943.65
- Réserve pour entretien des bâtiments	0.00		-50'000.00
- Décompte de la propriété de La Chassotte	-105'858.25	-107'705	-122'718.80
Postes non ventilables	-675'641.10	219'830	-948'670.35
- Part. études et frais pour fusions diverses	-35'322.70	-10'000	-2'699.75
- Part. de l'Etat 2ème année école enfantine	132'660.70	129'830	129'829.00
- Indemnité pour reprise du HFR par l'Etat	849.30	0	0.00
- Amortissements supplémentaires ²⁵	-523'828.40	0	-575'799.60
- Dissolution réserve pour entretien immeubles	0.00	100'000	0.00
- Réserve pour achat de terrains ²⁵	-250'000.00	0	-500'000.00
Résultat de l'exercice	44'572.43	-62'325	19'422.78

²⁰ Les impôts ordinaires et les contributions immobilières perçus en 2012 ainsi que le surplus d'impôts des années précédentes enregistrent les variations suivantes en regard du budget, soit :

Personnes physiques	370'391.75
Personnes morales	74'475.60
Contributions immobilières	131'154.90
Soit au total	576'022.25

Cette variation positive accuse une baisse de 37,42 % en regard de l'an dernier et les perspectives 2012, sur la base des déclarations reçues à fin mars relatives à l'année 2011, laissent présager une baisse d'environ 7 % du produit de l'impôt sur les personnes physiques.

²¹ Ces impôts spéciaux indiquent un bonus de CHF 479'162.35 en regard des prévisions, dont CHF 437'486.45 concernent les mutations immobilières.

²² Cet excédent de CHF 93'981.85 en regard des prévisions résulte d'une part de la bonne gestion des débiteurs impôts (+ CHF 44'921.25) et d'autre part de la provision pour intérêts rémunératoires qui avait été surestimée (+ CHF 49'060.60).

²³ La variation des impôts sur les divertissements provient essentiellement du Théâtre des Osses, lequel enregistre une augmentation des spectateurs qui apprécient la qualité de la programmation et l'engagement des acteurs.

²⁴ La dette contractée pour l'agrandissement de l'école à un taux intéressant et l'utilisation des capitaux disponibles expliquent l'évolution favorable de ce poste.

²⁵ Le surplus des recettes enregistrées dans ce chapitre a permis d'effectuer des amortissements extraordinaires (CHF 523'828.40) et d'alimenter la réserve pour achat de terrains de CHF 250'000.

Cash-flow

Le cash flow de l'exercice 2012, où l'on mesure la capacité financière de la commune, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 1'560'155, alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 584'010.

DETAIL DU CASH FLOW	COMPTES 2012	BUDGET 2012
Résultat	44'572	-62'325
Amortissements obligatoires	689'905	731'590
Amortissements supplémentaires (nets après dissolution réserves)	523'828	0
Réserve rachat PC divers	16'850	5'000
Affectation à la réserve pour renouvellement conduites E.U.	25'000	9'745
Affectation à la réserve pour entretien d'endiguements	10'000	0
Affectation à la réserve pour achat de terrain	250'000	0
Dissolution de réserve pour entretien des immeubles	0	-100'000
Totaux	1'560'155	584'010

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :

1998	1'095'979
1999	1'445'926
2000	1'576'741
2001	1'885'659
2002	2'404'762
2003	2'170'258
2004	2'994'349
2005	2'116'531
2006	1'926'219
2007	1'239'425
2008	4'103'185
2009	1'407'970
2010	1'175'637
2011	1'935'223

Rapport de l'organe de révision



SOREFISA FRIBOURG
SOCIÉTÉ DE RÉVISION
ET DE FISCALITÉ SA

www.sorefisa.ch

Tél. +41(0)26 422 88 33

Fax +41(0)26 422 88 01

e-mail: info@sorefisa.ch

Bd. de Péralles 37

Case postale 16

CH-1705 Fribourg

Rapport de l'organe de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 à l'attention du conseil communal et de la commission financière de la commune de Givisiez.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, engagements hors bilan) de la Commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et en particulier aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Nous recommandons à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

Fribourg, le 26 mars 2013

SOREFISA FRIBOURG
Société de révision et de fiscalité SA

André Egger
Expert-réviseur agréé ASR

(Réviseur responsable :)
Dominique Seydoux
Expert-réviseur agréé ASR

Documents annexés :

- Bilan au 31.12.2012
- Comptes de fonctionnement 2012
- Comptes d'investissement 2012
- Engagements hors bilan 2012

COMMUNE DE GIVISIEZ : Contrôle des investissements au 31.12.2012

Comptes	Objets	Décisions	Crédits	%	Emprunts accordés	Utilisés avant 2012	Utilisés en 2012	Encore disponibles	Décompte final
70.501.6	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14.04.1994	943'217.00			763'217.00		180'000.00	
30.522.0	Infrastructures culturelles régionales	22.05.2000 07.05.2003 14.12.2005	45'000.00 D 202'500.00 D 1'065'000.00 D	- - -		782'444.70	300'000.00	230'055.30	
94209.500.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26.05.2009	2'550'000.00 E+R	4%	1'500'000.00	1'200'000.00		1'350'000.00	
62.501.16	Réfection route de Belfaux et giratoire Glasson	31.05.2010	550'000.00 E	4%	550'000.00	235'657.90	87'078.95		227'263.15
21.503.00 / 21.661.0	Etude et agrandissement du centre scolaire	16.12.2009 15.12.2010	150'000.00 D 3'100'000.00 E	- 3%	3'100'000.00	997'747.00	1'948'574.75		303'678.25
62.501.14 / 70.501.07	Reprise des infrastructures PAD La Verna	15.12.2010	180'000.00 E	4%	180'000.00		161'722.45		18'277.55
62.501.19 / 62.669.00	Modification luminaires d'éclairage public	15.12.2010	350'000.00 E	15%	350'000.00	14'897.50		335'102.50	
940.525.3	Recapitalisation Fondation du Manoir (Terrasses)	14.12.2011	500'000.00 D	1%		40'000.00	200'000.00	260'000.00	
30.522.1	Participation au projet Werkhof-Frima	23.05.2012	50'000.00 D	-				50'000.00	
62.501.20	Aménagement quartiers zones 30 km / h	23.05.2012	300'000.00 E	4%	300'000.00		32'650.00	267'350.00	
79.500.01	Etudes aménag. Chandolan-Corberayes-Chassotte	23.05.2012	250'000.00 D	-			52'604.75	197'395.25	
35.501.00 741.503.00 / 741.662.00 / 741.669.00	Aménagement place de jeux la Faye Est Réaménagement du cimetière	20.12.2012 20.12.2012	250'000.00 D 90'000.00 D	- -				250'000.00 90'000.00	
79.500.02	Valorisation du PAD Chanteclair	20.12.2012	300'000.00 E	4%				300'000.00	
	Totaux (à titre indicatif)		10'875'717.00			4'033'964.10	2'782'630.90	3'509'903.05	549'218.95

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Décomptes finaux d'investissements et commentaires

Réfection de la route de Belfaux et du carrefour-giratoire Glasson

Le Message de printemps 2010 expliquait les ouvrages édilitaires que la Commune devait réaliser parallèlement aux travaux d'entretien prévus par l'Etat sur la route cantonale, ainsi que la réfection nécessaire du carrefour-giratoire Glasson. Un crédit de CHF 550'000, voté par l'Assemblée communale du 31 mai 2010, devait permettre de financer ces ouvrages.

La réfection complète du carrefour-giratoire Glasson fut effectuée comme prévu, avec une œuvre de l'artiste Hans Schöpfer, «Hommage au cercle», qui orne l'îlot central.

Par contre, l'Etat - qui étudie, contre toute attente, un nouveau projet de suppression du passage à niveau - a renoncé aux travaux d'entretien prévus sur la route cantonale. De ce fait, la Commune ne peut pas, pour l'heure, réaliser les ouvrages édilitaires projetés sur cet axe. Pour la clarté des comptes, le Conseil communal a décidé, dès lors, de boucler ce crédit d'investissement avec les comptes 2012, selon le décompte suivant :

Honoraires d'ingénieur	CHF	31'700.00
Génie civil	CHF	233'621.30
Signalisation et marquages	CHF	7'189.85
Installations électriques	CHF	20'012.60
Aménagements paysagers	CHF	8'926.60
Œuvre d'art	CHF	20'000.00
Frais d'inauguration de l'œuvre d'art	CHF	1'286.50
Coût total	CHF	322'736.85
<hr/>		
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 31.5.2010	CHF	-550'000.00
<hr/>		
Economie réalisée sur crédit	CHF	-227'263.15

Cet investissement greva comme suit les comptes des années précédentes :

2010	CHF	14'000.00
2011	CHF	221'657.90
2012	CHF	87'078.95
<hr/>		
	CHF	322'736.85

Agrandissement du centre scolaire

Le décompte final de la construction du bâtiment 12 du centre scolaire, regroupant aujourd'hui toutes les classes d'école enfantine, se présente comme suit :

Frais du concours et honoraires d'architectes	CHF	394'924.80
Honoraires des ingénieurs et du géomètre	CHF	101'012.75
Terrassements, maçonnerie, échafaudages	CHF	826'826.85
Etanchéité	CHF	88'651.80
Installations sanitaires	CHF	91'217.20
Installations de chauffage et de ventilation	CHF	142'881.05
Installations électriques et du multimédia	CHF	242'891.75
Ascenseur	CHF	44'682.85
Chapes, carrelages et revêtements de sols	CHF	134'841.20
Faux plafonds	CHF	104'627.95
Plâtrerie et peinture	CHF	135'146.70
Constructions métalliques	CHF	124'403.15
Menuiserie intérieure	CHF	192'254.95
Fenêtres et stores	CHF	155'637.35
Aménagements extérieurs	CHF	173'291.05
Mobilier, machines, matériel et signalétique	CHF	146'972.30
Inauguration et mise en exploitation	CHF	7'352.20
Taxes communales de raccordement	CHF	29'254.55
Permis, assurances, bennes, nettoyages et frais divers	CHF	28'881.20
Coût total brut	CHF	3'165'751.65
<hr/>		
- Subvention ECAB pour le paratonnerre	CHF -	1'921.30
- Subvention ECAB pour les extincteurs	CHF -	253.00
- Subvention cantonale	CHF -	217'255.60
Coût total net	CHF	2'946'321.75
<hr/>		
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 16.12.2009	CHF -	150'000.00
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 15.12.2010	CHF -	3'100'000.00
<hr/>		
Economie réalisée sur crédits	CHF -	303'678.25

Cet investissement greva comme suit les comptes des années précédentes :

2010	CHF	48'493.85
2011	CHF	949'253.15
2012	CHF	1'948'574.75
	CHF	2'946.321.75

Les montants ci-dessus comprennent aussi différentes dépenses d'adaptation des bâtiments 78 et 92 à la nouvelle organisation découlant de la mise en service du bâtiment 12, notamment pour la transformation des anciennes salles d'école enfantine et du réseau informatique. Sont aussi inclus divers frais de réfection des aménagements extérieurs du centre scolaire.

Il y a lieu de relever l'excellente prestation de l'architecte, que ce soit dans la conception du projet primé au concours, l'établissement des devis, le suivi du chantier et la clarté des décomptes. Confier la conception et la réalisation du projet à un même architecte évite aussi les problèmes de communication que l'on a pu connaître dans d'autres chantiers communaux, avec leurs conséquences potentiellement néfastes.

Enfin, avantaagé par une météo favorable, ce chantier bénéficia d'adjudications avantageuses et d'un déroulement sans mauvaise surprise.

Reprise des infrastructures du PAD La Verna

Réalisé sur l'ancien site industriel Helfer, le PAD La Verna comprend les bâtiments locatifs de la route des Taconnets 2-12 et de la route de Belfaux 8a/b.

La reprise de ses infrastructures par la Commune, effectuée conformément à la convention passée le 16 avril 2004 avec le promoteur, entraîna les dépenses suivantes payées en 2012 :

Infrastructures routières	CHF	111'530.10
Réseau d'alimentation en eau	CHF	50'192.35
Réseau des canalisations	CHF	0.00
Coût total remboursé au promoteur	CHF	161'722.45
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 15.12.2010	CHF -	180'000.00
Economie réalisée sur crédit	CHF -	18'277.55

Emprunt pour la valorisation du PAD Chanteclair

L'Assemblée communale du 20 décembre 2012 vota à l'unanimité un crédit de CHF 300'000 pour les actes préparatoires à la valorisation du PAD Chanteclair, montant à financer par un emprunt conformément aux explications données à la page 25 du Message d'automne 2012.

Malencontreusement, ce financement par l'emprunt n'était pas mentionné dans la convocation de ladite Assemblée.

Pour la bonne forme, le Conseil communal soumet dès lors à l'Assemblée communale du 21 mai 2013 cette décision d'emprunt de **CHF 300'000**, en précisant que celui-ci entraînera une charge supplémentaire annuelle de CHF 18'000 pour le compte de fonctionnement (CHF 6'000 d'intérêts et CHF 12'000 d'amortissement).

Mise en séparatif du collecteur entre le cimetière et le Tiguellet

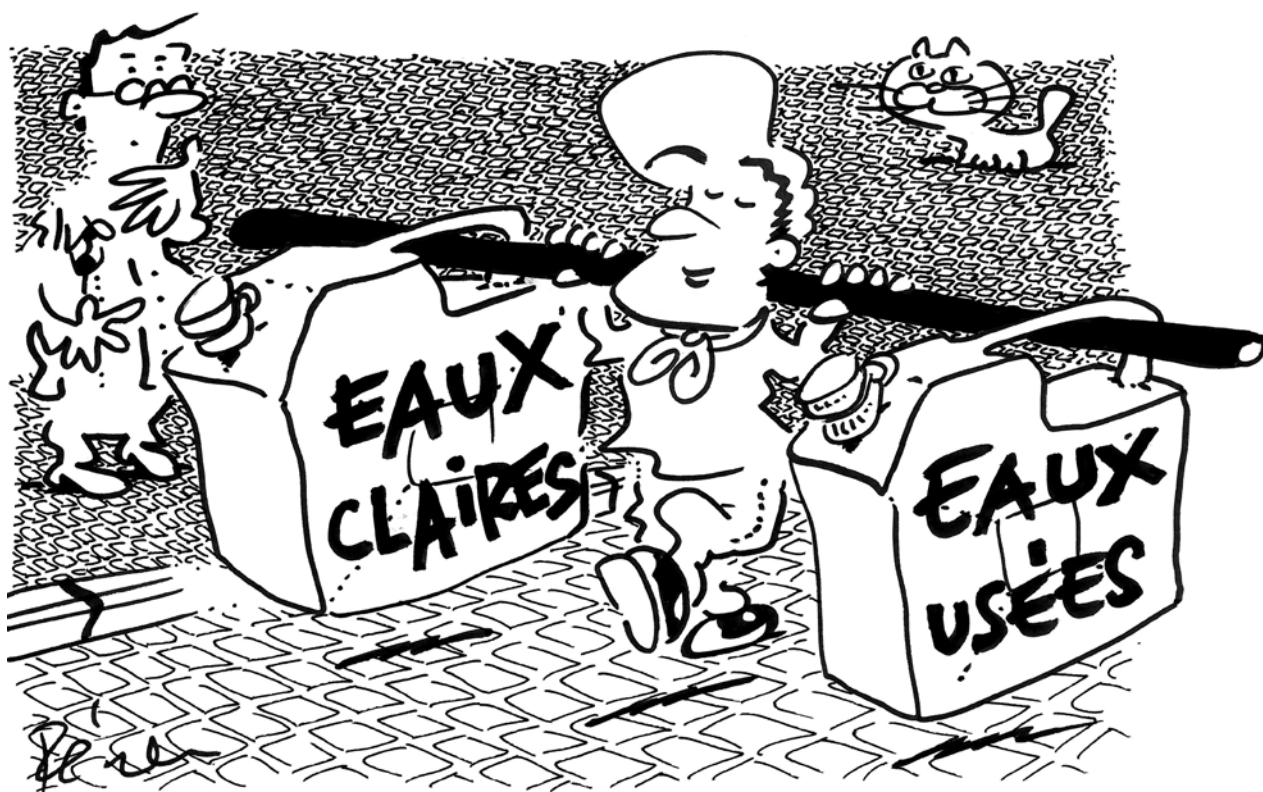
Les eaux claires et les eaux usées du secteur de la Place de Boccard (voir ci-après dans le Message) et du cimetière sont actuellement évacuées ensemble, dans une canalisation mixte en direction du collecteur du Tiguellet, puis acheminées à la STEP de Pensier.

Conformément à la loi sur les eaux, il y a lieu de les séparer afin de n'envoyer que les eaux usées à l'épuration, alors que les eaux claires rejoindront le ruisseau.

Cette opération prend tout son sens aujourd'hui avec le projet de rénovation de la ferme de Boccard (où 9 appartements seront réalisés) et la construction prévue d'un petit immeuble résidentiel en aval de celle-ci.

Figurant au budget 2013 à hauteur de CHF 50'000, le coût de cet ouvrage est devisé aujourd'hui à CHF 70'000. Il sera partiellement couvert par la perception de taxes de raccordement, au fur et à mesure des nouvelles constructions.

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 21 mai 2013 l'octroi d'un crédit de **CHF 70'000**, à prélever des capitaux disponibles, pour la mise en séparatif du collecteur entre le cimetière et le Tiguellet.



Taxe de raccordement au chauffage à distance «Givicad»

En 2011, le Conseil communal initiait une étude de faisabilité pour une chaufferie mixte bois/gaz destinée aux bâtiments publics du centre-village. Il en faisait alors mention dans son Message d'automne.

Au printemps 2012, le Groupe E présentait aussi son projet de construction d'une centrale de production chaleur-force, fonctionnant au gaz naturel, dans l'ancien bâtiment du Service des autoroutes (SAR) à l'impasse de la Colline 4, installation notamment destinée aux bâtiments administratifs cantonaux de ce secteur.

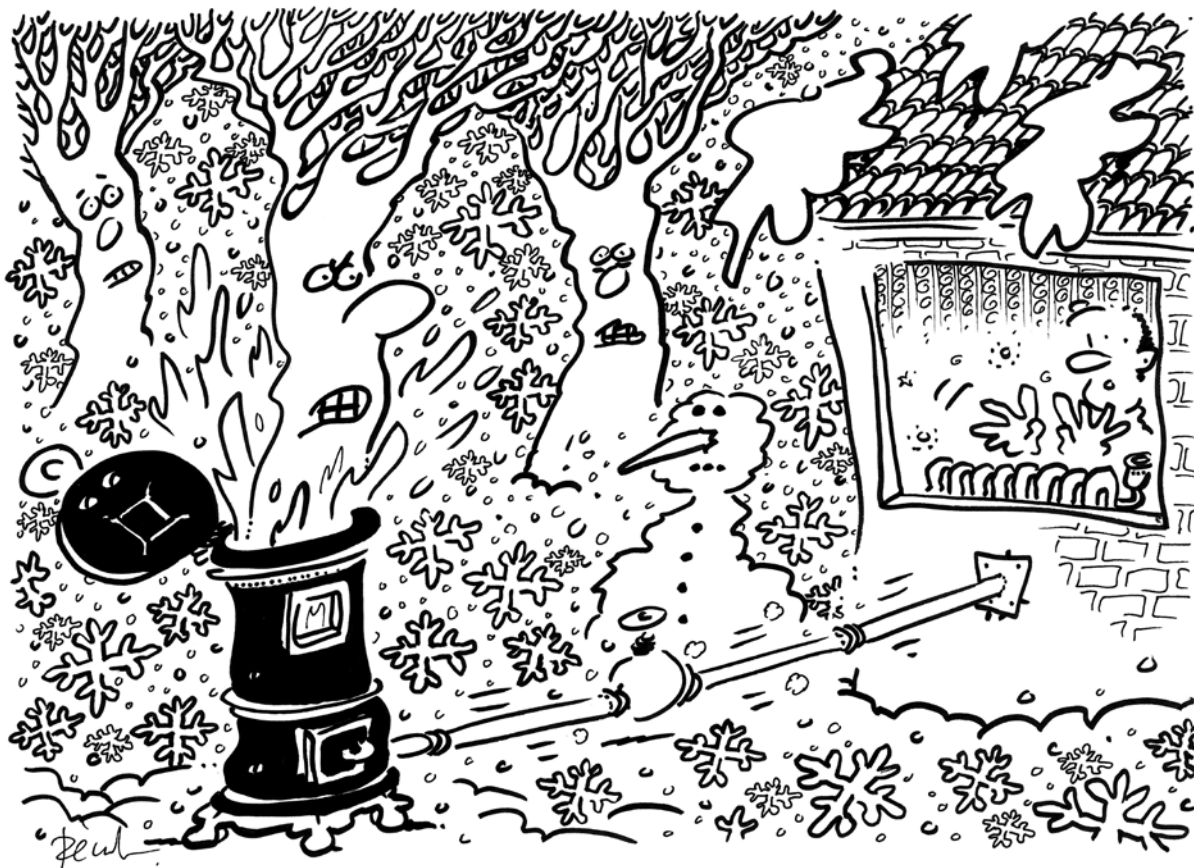
Le Conseil communal et le Groupe E ont alors coordonné leurs travaux afin de résoudre ensemble leurs problèmes respectifs. Il en résulte un projet de chauffage à distance appelé «Givicad», réalisé et géré par le Groupe E.

Aujourd'hui, cette centrale est en construction dans le bâtiment du SAR en cours de transformation. Un réseau souterrain permettra d'en diffuser la chaleur produite jusqu'au centre-village, où en profiteront notamment Le Rural, les trois bâtiments scolaires, la Maison communale, le Manoir (et ses futures «Terrasses») ainsi que le centre paroissial.

Prévue tout d'abord l'an prochain, la pose de ces conduites devrait débiter cet été et le raccordement des immeubles communaux est envisageable encore en 2013.

Il y a donc lieu de prévoir cette année le versement au Groupe E de la contribution de raccordement pour les bâtiments communaux, fixée contractuellement à CHF 175'000. Ce montant figure d'ailleurs au budget d'investissements 2013.

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 21 mai 2013 un crédit de **CHF 175'000** pour la contribution de raccordement au réseau Givicad, montant à prélever des capitaux disponibles.



Réfection de la route privée de Beauséjour

Appelé alors «Cité Beauséjour», ce quartier de Givisiez fut construit au début des années septante. Il comprend 7 immeubles de chacun 9 appartements en PPE : Beauséjour 21 à 33. C'était le premier quartier d'habitation collective d'un village qui ne comptait alors pratiquement que des maisons familiales, quelques fermes, des institutions et fort peu d'industries.

Avec l'arrivée de ces 63 ménages, Beauséjour marqua véritablement le début du développement démographique de Givisiez.

A l'époque, l'urbanisation des communes s'effectuait selon d'autres critères qu'aujourd'hui, notamment en ce qui concerne la réalisation et la propriété des infrastructures. Vestige de ce temps, la route desservant ces 7 immeubles garda un statut de route privée.

Voulant corriger une certaine inégalité de traitement avec d'autres quartiers développés ensuite à Givisiez et vu l'incompatibilité technique de transférer cette route au domaine public, le Conseil communal passa le 17 mars 1986 une convention avec les différentes PPE de Beauséjour, au terme de laquelle la commune se charge de la conservation de la route, à savoir une voie de circulation large de 6 m sur une longueur de 285 m devant ces immeubles.

Après 40 années de bons et loyaux services, cette route nécessite aujourd'hui une réfection complète. D'autre part, la pose des conduites du projet Givicad (voir article précédent dans ce Message) entraînera cette année l'ouverture d'une nouvelle fouille sur toute la longueur de cette route.

Le moment est donc venu de mettre en œuvre cette convention du 17 mars 1986, afin de bénéficier d'une participation du Groupe E pour la réfection du revêtement. Ces travaux d'entretien sont devisés à CHF 180'000, dont CHF 150'000 à la charge de la commune.

Pas prévue au budget 2013, cette dépense revêt néanmoins les caractères d'urgence et d'imprévisibilité requis par la loi sur les communes. En effet, la pose des conduites Givicad, planifiée pour 2014, fut avancée d'une année par le Groupe E.

En conséquence, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale du 21 mai 2013 l'octroi d'un crédit imprévisible et urgent de **CHF 150'000** pour la réfection de la route privée de Beauséjour, montant à prélever des capitaux disponibles.

Conformément à la convention précitée, une coordination s'imposera avec les sept PPE, afin que celles-ci réfectionnent en même temps leurs places privées de part et d'autre de la voie de circulation.

Et la mise en séparatif des collecteurs ?

Pour l'heure et soucieux d'investir à bon escient les deniers publics, le Conseil communal renonce à consacrer une somme importante à la construction de collecteurs séparatifs d'eaux claires et usées pour les immeubles de Beauséjour 21-33, comme il l'avait envisagée dans son plan financier.

En effet, ces eaux sont ensuite acheminées vers l'Ouest, dans un collecteur mixte qui passe sous la semi-autoroute en direction du Tiguellet, puis à la STEP de Pensier. Or il n'est pas prévu à court ni à moyen terme de transformer ce collecteur mixte en système séparatif, en raison des coûts disproportionnés que cela engendrerait. Pour une question de profondeur excessive, il n'est pas envisageable non plus d'acheminer ces eaux usées vers l'Est, en direction du collecteur menant à la STEP de Fribourg.

Le nouveau revêtement de la route privée de Beauséjour aura certainement vécu lorsque ces travaux reviendront à l'ordre du jour.

Désignation de l'organe de révision

Depuis 2007, la révision des comptes de la Commune de Givisiez est confiée à la fiduciaire Sorefisa SA, à Fribourg. Celle-ci a encore révisé les comptes 2012.

L'art. 98 ch. 2 LCo prescrivant que la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder 6 ans consécutifs, il y a lieu de choisir un nouveau partenaire pour les comptes des années 2013 et suivantes.

Conformément à l'art. 97 ch. 1 LCo, la Commission financière émettra une proposition de désignation à l'Assemblée communale du 21 mai 2013.



Du changement au Conseil communal

Comme évoqué dans le dernier Message d'automne, le Conseil communal a enregistré cet hiver les démissions suivantes :

M. Jean-Daniel Wicht, Conseiller communal depuis 1996 puis Syndic dès 2011, dirigea tout d'abord le dicastère de l'édilité et des forêts, puis celui de l'administration générale, l'économie et les relations extérieures. Son action fut déterminante, notamment dans la création de la Corporation forestière de la Sonnaz, la réhabilitation du Rural - où les services éditaires logent aujourd'hui - et la réorganisation de l'administration communale. M. Wicht fut aussi un fervent initiateur du projet de fusion 2C2G. En tant que Député au Grand-Conseil et, l'an dernier, Président du Conseil d'Agglomération de Fribourg, il put aussi porter la voix de sa commune dans différentes délibérations importantes pour celle-ci, voire intervenir plus efficacement auprès de services cantonaux. M. Wicht quitta le Conseil communal avec sagesse le 31 décembre 2012, au vif regret de ses collègues, pour ménager sa famille et sa santé face à ses engagements professionnels et politiques excessivement lourds.

M. Didier Carrard est entré au Conseil communal en 2009, prenant en charge la protection de la population, les sports et les relations avec les sociétés locales. Puis il dirigea l'important dicastère de l'aménagement et des constructions. A ce titre, il lança notamment la révision du Plan d'aménagement local, le mandat d'études parallèles pour l'aménagement du secteur Chassotte-Corberayes-Chandolan et le concours d'idées pour l'aménagement du secteur Chanteclair. Sa nouvelle fonction de conseiller juridique à la Préfecture de la Sarine revêtant une certaine incompatibilité avec un mandat de Conseiller communal, M. Carrard a quitté l'exécutif le 28 février 2013.

Chacun à leur manière et assumant leurs responsabilités politiques, MM. Wicht et Carrard ont oeuvré avec compétence et conviction au développement et à l'organisation de leur commune, dans le respect de son histoire, la conscience de son présent et une vision lucide de son avenir. Participant activement aux travaux du Conseil communal et de différents organismes intercommunaux, ils surent s'engager et partager solidairement les satisfactions et soucis inhérents à tout mandat public.

Le Conseil communal exprime ici à MM. Wicht et Carrard sa très vive reconnaissance pour leur dévouement, leur fidèle collaboration et l'important travail effectué durant toutes ces années au service de la collectivité.





Le 7 janvier 2013, le Conseil communal a unanimement élu **M. Georges Baechler** Syndic de Givisiez. Homme d'expérience, M. Baechler connaît bien sa commune puisque, après dix ans passés à la Commission financière, il siégea au Conseil communal de 1991 à 2001 - où il s'occupait de l'enseignement, des sports, de l'économie et des relations intercommunales - puis y revint en 2006, chargé de gérer le patrimoine communal. Délégué de Givisiez auprès de plusieurs associations de communes, M. Baechler préside aussi l'Association Werkhof Frima à Fribourg, pour la réhabilitation de ce magnifique bâtiment.

Convoquée pour le dimanche 3 mars 2013, l'élection complémentaire ne suscita que deux candidatures. Ont dès lors été proclamés élus tacitement par le Conseil communal le 21 janvier 2013 :



M. Roger Carrard, né en 1951, domicilié route de la Verna 8. Retraité depuis 2011 de l'UBS SA après 40 ans de service, il était occupé dans la gestion des ressources humaines.

M. Carrard fut déjà Conseiller communal de 1991 à 2006, à la tête du dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions.



Mme Suzanne Schwegler, née en 1952, domiciliée route du Château-d'Affry 38A, chef du protocole de l'Assemblée fédérale et Conseillère d'agglomération.

Après avoir été membre puis Présidente du Conseil général de la Ville de Fribourg, Mme Schwegler a aussi siégé au Conseil communal de Givisiez de 2003 à 2007, dirigeant le dicastère de la santé et des affaires sociales.

Le Conseil communal félicite les nouveaux élus, entrés en fonction le 1er mars 2013 après leur assermentation par le Préfet de la Sarine, et leur souhaite une fructueuse activité dans la collégialité et la collaboration, pour le bien de la commune, de sa population et de ses entreprises.

Lors de sa séance du 11 mars 2013, le Conseil communal s'est reconstitué de la manière suivante :

1	M. Georges Baechler Syndic	Route de la Faye 18 Tél. : 079 230 30 58 g.baechler@givisiez.ch	Administration, économie et relations extérieures (suppl. : M. M. Ramuz)
2	M. Michel Ramuz Vice-syndic	Beauséjour 33 Tél. : 079 572 61 63 m.ramuz@givisiez.ch	Finances et mobilité (suppl. : M. G. de Reyff)
3	Mme Eva Berclaz	Rue Robert-Stalder 5 Tél. : 079 777 60 70 e.berclaz@givisiez.ch	Migrants, culture, environnement et forêts (suppl. : Mme J. Ramuz)
4	M. Roger Carrard	Route de la Verna 8 Tél. : 079 622 18 40 r.carrard@givisiez.ch	Patrimoine communal et énergie (suppl. : M. E. Mennel)
5	M. Gilles de Reyff	Fin de la Croix 15 Tél. : 079 350 99 66 g.dereyff@givisiez.ch	Affaires scolaires et sports (suppl. : M. H. Schuwey)
6	M. Eric Mennel	Route du Château-d'Affry 20 Tél. : 079 339 01 85 e.mennel@givisiez.ch	Infrastructures souterraines (suppl. : Mme S. Schwegler)
7	Mme Jacqueline Ramuz	Impasse de Beauséjour 4 Tél. : 079 206 60 87 j.ramuz@givisiez.ch	Vie sociale et santé publique (suppl. : Mme E. Berclaz)
8	M. Hervé Schuwey	Route de la Faye 21b Tél. : 079 395 30 50 h.schuwey@givisiez.ch	Services communaux, routes et police (suppl. : M. R. Carrard)
9	Mme Suzanne Schwegler	Route du Château-d'Affry 38A Tél. : 079 460 22 90 s.schuwegler@givisiez.ch	Urbanisme (suppl. : M. G. Baechler)

Avec l'appui et la confiance des citoyennes et citoyens de Givisiez, le Conseil communal poursuivra consciencieusement son chemin vers les objectifs de législature avec, comme cibles essentielles, la fusion 2C2G et la révision du Plan d'aménagement local.

Gérard Steinauer, notre mémoire communale, part à la retraite



Entré en fonction le 1er juillet 1977, Monsieur Gérard Steinauer, administrateur communal, fait valoir son droit à une retraite bien méritée. Il quittera ses fonctions fin mai et pourra ainsi récolter les fruits de 36 années de service au sein de notre Commune de Givisiez. Bien que nous ayons eu la sagesse de lui adjoindre un successeur assez tôt, afin d'assurer la transmission d'un maximum d'informations, l'étendue des connaissances de Gérard est telle que, inmanquablement, il y aura des lacunes à combler.

Lors de son engagement, la Commune comptait environ 700 habitants alors qu'aujourd'hui nous sommes plus de 3'000. Sa grande compétence et son extraordinaire disponibilité ont fait de Gérard Steinauer un passage obligé pour toutes personnes voulant s'installer à Givisiez ou y exercer une activité quelconque. Il a, au fil des années, structuré et organisé une administration communale efficace et professionnelle au service de la population et des édiles. 33 Conseillers communaux et 5 Syndics ont jalonné le parcours de Gérard : ses conseils avisés et sa connaissance des dossiers ont permis à plus d'un de prendre les bonnes décisions. Sa plume, célèbre au-delà de nos frontières communales, a imprégné les messages communaux et les rubriques de notre site internet; le «Ptit Givi», dont il est l'auteur et le concepteur, était un autre vecteur de ses aptitudes littéraires.

Il y a de nombreuses qualités que l'on pourrait énumérer encore et même son sens critique - qui a pu irriter certains - devenait une qualité, tant il se souciait de la bonne marche de notre Commune. Ayant débuté sa carrière avec une machine à écrire mécanique et une comptabilité manuelle, il remet ses fonctions à l'ère de l'informatique la plus évoluée. Ces passages ont demandé des efforts considérables auxquels il a toujours consenti. Il est vrai qu'il a fallu parfois être très persuasif, mais là encore notre administrateur communal a su s'adapter. Ce sont ces qualités-là qui font qu'une personne puisse prétendre avoir accompli son devoir. Cela fut fait et très bien fait.

Gérard, notre Commune te remercie pour ton engagement permanent, pour ta grande disponibilité, pour la richesse de tes initiatives et pour les structures que tu laisses à tes successeurs. Au nom du Conseil communal, de tes collègues, de la population et de tous ceux qui ont eu la chance de te côtoyer, un chaleureux merci et que ta retraite soit à la hauteur de tes attentes !

Projet de fusion 2C2G, communiqué de presse



FUSION 2C2G : UN ESPRIT FÉDÉRATEUR

Depuis quelques mois déjà, les communes de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez, et Granges-Paccot poursuivent leur démarche commune de fusion en jouant une carte fortement participative auprès de leurs administrés. Sondage auprès de la population et consultation auprès des employés communaux viennent renforcer une position claire et volontariste des différents conseils communaux exprimée récemment à la préfecture de la Sarine qui semblait s'opposer à cette fusion au profit de celles issues de ses propres réflexions. Petit état des lieux...

RENOUVEAU ET SÉRÉNITÉ.

Reflétant la pensée de ses collègues et de toute une région, le président du Comité de pilotage de la fusion (COFIL), M. Albert Lambelet qualifie l'actualité 2C2G de printanière... Entendez par là que les travaux mis en oeuvre actuellement se font dans «le renouveau, la douceur, le calme et la sérénité ». Cette image donne bien le ton et l'état d'esprit que les futures « mariées » ont en commun en ce début 2013. Preuves en sont les derniers contacts que le COFIL a eus avec les populations des quatre communes.

UNE RENCONTRE SOUS LE SIGNE DU CHANGEMENT.

Le 23 février dernier s'est déroulée une journée toute particulière pour le projet de fusion 2C2G. Dans un esprit d'échange et de discussion, le COFIL, avec le soutien de son consultant BDO, a réuni les employés des diverses communes pour quelques heures de rencontre. Enjeu de la journée: apprivoiser le changement.

«La vie du présent tisse celle de l'avenir » écrivait le psychologue social Gustave Le Bon, au sujet des actes que l'Homme peut réaliser et de l'impact que ceux-ci ont sur son propre avenir. C'est dans cette perspective que les employés des quatre communes ont effectué ces échanges importants voire salutaires sur des thèmes que les groupes de travail ont abordés depuis plusieurs mois, étudiant les meilleures synergies possibles à venir, les meilleures efficacités imaginables sur les plans administratifs, logistiques, économiques ou autres.

De ce maelström de réflexions et d'idées, de prises de positions et de propositions sont sorties des idées et des pistes majeures sur les valeurs propres à la future commune, ses possibles innovations et bien entendu ses questionnements, sachant que tout changement génère autant de craintes que d'opportunités.

UN SONDAGE FÉDÉRATEUR.

Le peuple décidera... et c'est bien ainsi que le COFIL et les Conseils des communes dites 2C2G l'entendent. Et « entendre » est aussi sa priorité. Au début de l'année, un sondage a été effectué auprès de la population qui s'est montrée fortement favorable à ce projet, en l'état de son avancement. Ainsi sur les 5800 envois, plus de 30% de réponses sont parvenues aux administrations, ce qui prouve déjà un bel intérêt pour ce projet. Mieux encore, 84% des réponses plébiscitent clairement la fusion et donnent ainsi un véritable appui à celles et ceux qui s'en font actuellement les porte-drapeaux. Même si toutes les questions n'ont pas encore de réponses, même si d'autres projets de fusion se profilent aux horizons politiques de la région, la fusion 2C2G semble correspondre clairement à une attente, toutes classes sociales et politiques confondues.

AUTODÉTERMINATION.

En 2012, la Préfecture de la Sarine sous l'impulsion du maître des lieux, M. Carl-Alex Ridoré, a proposé une variante bicéphale de la fusion du Grand Fribourg dans laquelle les quatre communes 2C2G ne sont pas intégrées dans un même groupe. Un scénario en opposition certaine à la fusion 2C2G et qui se trouve en contradiction avec la prise de position de la Direction des institutions (DIAF) du 31.10.2012, selon laquelle il ne doit pas s'opposer aux projets de fusions existants, tel que celui de 2C2G, lancé par ailleurs officiellement en 2010 déjà.

De manière claire et sereine, les communes ont fait part à la Préfecture sarinoise de leur détermination unanime à participer au projet de fusion 2C2G. Dans un courrier commun, les quatre conseils communaux donnent le ton de la libre décision qu'ils ont prise d'entamer ce processus d'unification, expliquant par le menu, les diverses étapes de ce choix.

Fort du sondage positif du début d'année ainsi que des diverses consultations auprès des employés communaux et de la population (groupes de travail, rencontres, informations), le COPIL de la fusion 2C2G met actuellement la dernière main à la convention de fusion qui sera remise fin avril à la DIAF.

Question agenda, le vote populaire est arrêté au 30 mars 2014 et les élections communales panifiées pour l'automne 2015 de manière à ce que la fusion, si elle a lieu, soit effective au 1er janvier 2016. Voilà une donne qui doit, de manière claire, être prise en compte pour les autres projets de fusions dont le Préfet se fait le héraut.

Loin de tourner le dos à toute évolution de fusions dans la région, le COPIL du projet a tenu également à informer son interlocuteur que la fusion 2C2G ne saurait en aucun cas être un frein ou un quelconque obstacle à un centre cantonal fort. Au contraire c'est peut-être une première étape vers une fusion à plus grande échelle. De son point de vue, la fusion des quatre communes est une position réaliste avec de véritables chances d'aboutir car à la juste mesure des populations concernées.

PARLONS-EN...

Les échanges entre le COPIL, les conseils communaux et la population devront encore s'intensifier. Dans cette perspective, les édiles communaux mettent en place une série de mesures complémentaires en terme de communication. Le support du site internet www.2c2g.ch sera complété par une gazette (2C2G INFOS) imprimée et éditée de manière bimestrielle dans laquelle les réflexions des groupes de travail, des interviews et autres informations concernant l'avancement du projet seront communiqués. Diverses rencontres avec la population lors d'événements communaux ou lors d'invitations ponctuelles seront également organisées, qui permettront au COPIL d'informer de vive voix la population et de répondre aux diverses questions que tout un chacun pourrait avoir au sujet de cette fusion.

CONTACTS :

Chésopelloz

Christian Vorlet, syndic
076 278 91 26
commune@chesopelloz.ch

Corminboeuf

Albert Lambelet, syndic
026 475 26 46
commune@corminboeuf.ch

Givisiez

Georges Baechler, syndic
026 460 89 60
commune@givisiez.ch

Granges-Paccot

René Schneuwly, syndic
026 460 76 20
commune@granges-paccot.ch

Projet de fusion 2C2G, mais encore...

Reproduit ci-avant, le récent communiqué de presse du comité de pilotage du projet de fusion 2C2G fait état de la détermination unanime des quatre Conseils communaux au sujet du plan de fusions du Préfet de la Sarine.

Le Conseil communal juge utile de publier ci-dessous la teneur de ce courrier commun, daté du 25 février 2013 et adressé à M. Carl-Alex Ridoré, Préfet.

Concerne : *Plan de fusions du district de la Sarine :
consultation des Conseils communaux*

Monsieur le Préfet,

Agissant dans le délai imparti, nous donnons suite à votre communication du 30 janvier 2013.

Par souci de simplification et de clarté, nous vous faisons part de la détermination unanime des communes participant au projet de fusion 2C2G. Nos observations sont les suivantes :

- 1. Pendant plusieurs années, les communes de Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot ont participé à l'étude d'une fusion regroupant également les communes de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne. Au terme de la première étape des travaux entrepris, l'expert mandaté par ce groupe de communes est arrivé à la conclusion que le risque d'échec de cette fusion était très important, ne serait-ce qu'en fonction de la grande disparité existant entre les communes concernées, notamment au niveau de leur population respective. Fort de cette conclusion, il a suggéré de procéder par étapes en évoquant l'idée de la fusion, dans un premier temps, des «petites» communes de Sarine-Nord.*
- 2. Après avoir dûment informé leurs partenaires, les Conseils communaux de Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot, tout en associant le Conseil communal de Chésopelloz, ont annoncé, lors d'une conférence de presse tenue le 13 décembre 2010, le lancement du projet de fusion 2C2G. Ce projet a été repris sans hésitation par les Conseils communaux issus des élections communales du printemps 2011. Depuis lors, les travaux ont été menés avec détermination et efficacité. Vous avez d'ailleurs été tenu au courant de leur avancement.*
- 3. Ainsi que le relève la DIAF dans sa prise de position du 31 octobre 2012, le scénario que vous privilégiez (no 2) ne doit pas s'opposer aux projets existants (notamment 2C2G). Tel est pourtant le cas de ce scénario puisque les communes de Givisiez et de Granges-Paccot sont intégrées dans un autre groupe que les communes de Chésopelloz et de Corminboeuf. Dans ce sens, ce scénario n'est pas acceptable.*
- 4. La contradiction entre le plan de fusions établi par la Préfecture du district de la Sarine et le projet de fusion 2C2G n'a pas manqué de provoquer des réactions. Durant le mois de janvier 2013, nous avons dès lors décidé de procéder à un sondage auprès de nos populations. Les réponses obtenues sont éloquentes. Non seulement un pourcentage intéressant (jusqu'à 35 %) des personnes abordées ont donné suite à ce sondage, mais encore elles se sont très majoritairement exprimées en faveur du projet de fusion 2C2G (90 %) alors que le plan de fusions de la Préfecture du district de la Sarine ne recueille que 10 % des suffrages exprimés. Il est donc évident que la clarté de l'opinion ainsi recueillie doit nous encourager dans la poursuite de nos travaux.*

5. *Le projet de fusion 2C2G est soumis à un agenda très précis. Un projet de convention de fusion est en voie d'élaboration qui sera soumis à la fin du mois d'avril 2013 à la DIAF. Le vote populaire est arrêté au 30 mars 2014 et les élections communales sont planifiées pour l'automne 2015 de manière à ce que la fusion soit effective dès le 1er janvier 2016. C'est dire que le train est en marche et qu'il ne peut pas être envisagé de l'arrêter, raison pour laquelle nous vous demandons d'en tenir compte dans l'établissement de votre plan définitif de fusions.*
6. *Nous tenons finalement à rappeler que le projet de fusion 2C2G ne constitue pas un obstacle à la création d'un centre cantonal fort. Non seulement le rôle de la nouvelle commune dans l'Agglomération de Fribourg s'en trouvera renforcé, mais encore nous poursuivrons activement dans les nombreuses collaborations que nous avons avec les autres communes du centre. A cela s'ajoute que notre projet se veut être une étape vers une fusion à plus grande échelle. De notre point de vue, il est préférable d'opter pour un projet ayant de réelles chances d'aboutir plutôt que de prendre le risque d'échouer dans un processus de plus grande envergure pour lequel nos populations ne sont visiblement pas prêtes.*

Nous sommes conscients de l'importance du travail que vous avez effectué ainsi que vos collaborateurs et nous vous en remercions. Si, sur un plan théorique, nous comprenons votre démarche, nous devons cependant adopter une position réaliste qui, à terme, est sans doute la seule étant de nature à permettre à nos populations de faire un pas supplémentaire.

En espérant que notre message sera compris, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil communal de Chésopelloz

Le Syndic : Christian Vorlet

La secrétaire : Sandra Aïoutz

Au nom du Conseil communal de Corminboeuf

Le Syndic : Albert Lambelet

Le secrétaire : René Guisolan

Au nom du Conseil communal de Givisiez

Le Syndic : Georges Baechler

Le secrétaire : Gérard Steinauer

Au nom du Conseil communal de Granges-Paccot

Le Syndic : René Schneuwly

Le secrétaire : Claude Robotel

Pour des impératifs de délai, il n'a pas été possible au Conseil communal de publier dans ce Message plus d'informations concernant le projet de fusion 2C2G qui doit être déposé à fin avril à la Direction de l'intérieur, de l'agriculture et des forêts.

Ces éléments essentiels - dont le nom proposé pour la future commune - seront néanmoins communiqués dès que possible par différents canaux appropriés et sur le site www.2c2g.ch.

Un nouveau chemin pour se rendre à Moncor

La forêt de Moncor offre maintes possibilités de belles promenades sur ses routes, chemins et sentiers, voire hors de ceux-ci. La population de la région ne s'en prive d'ailleurs pas, à pied ou à vélo, seul, en groupe ou avec son chien.

Les promeneurs ont désormais la possibilité d'accéder à cette forêt depuis la route de Corminboeuf, par un nouveau chemin récemment aménagé en limite ouest de la commune de Givisiez. Partant des Avudrans, à l'entrée de Corminboeuf, peu après la borne escamotable, il monte en pente douce à travers champs, puis pénètre dans la forêt jusqu'au chemin du Gaz. Plusieurs bancs sur son parcours offrent de beaux points de vue bucoliques, où seuls les chevreuils - nombreux dans cette forêt - semblent animer le paysage.

Construit par la protection civile, sur son tronçon champêtre, et par la Corporation forestière de la Sonnaz, pour la partie dans la forêt, ce chemin pédestre de quelque 600 m est un véritable régal de calme et de découvertes. On n'y entend que le bruit de ses pas dans les copeaux et une petite voix qui murmure au fond de soi : «Givisiez, la bonne idée !»...



COMMUNE DE GIVISIEZ

Chemin Moncor - Les Avudrans

1 : 5000



COMMUNE DE CORMINBOEUF

La Route de l'Eglise devient la Place de Boccard



Givisiez, le «Petit Versailles de Fribourg», doit ce surnom à de grandes familles qui forgèrent son histoire et donnèrent à notre centre-village l'aspect harmonieux que chacun remarque en traversant ces lieux. Il s'agit notamment des d'Affry, d'Alcantara, de Boccard, de Castella, de Gottrau, de Maillardoz, de Praroman et von der Weid pour ne citer que des familles à particule.

Le temps efface rapidement la mémoire des hommes et seuls les souvenirs matériels perpétuent l'histoire. Qui se souvient aujourd'hui des de Castella, de Gottrau, de Maillardoz ou de Praroman ? Fort peu de monde, hormis d'érudits historiens. Alors que, grâce à la Place d'Affry et la Route d'Alcantara, ces deux noms resteront toujours présents dans la mémoire collective.

Les travaux en cours pour le réaménagement du cimetière, la rénovation projetée de la ferme

de l'église (transformée en 9 appartements) et la prochaine construction d'un petit immeuble résidentiel à l'arrière de celle-ci permettront la création d'une véritable place entre l'église, la ferme et le château de Boccard.

Avant que les nouveaux habitants ne prennent domicile dans ce quartier, le Conseil communal a décidé de changer le nom de la «Route de l'Eglise» en «Place de Boccard».

Pour rappel, au début du XIXe siècle, une fille d'Affry épousa un certain de Boccard, lui apportant le Manoir en dot. La famille de Boccard l'occupa jusqu'en 1903, puis racheta et habita le château de Praroman qu'elle possède encore aujourd'hui à côté de l'église. M. Hubert de Boccard (photo en page de couverture) siégea durant 35 ans au Conseil communal et fut Syndic de Givisiez de 1903 à 1925. A chaque génération, la famille de Boccard apporta - et apporte encore, bien qu'elle n'y vive plus aujourd'hui - une contribution marquante au développement de Givisiez.

Lorsque cette appellation aura été ratifiée par la Commission cantonale de nomenclature, une petite plaque de rue rappellera donc un nom de famille important dans l'histoire de notre commune.

Où est passé l'argent récolté en 2010 pour Haïti ?

Le 12 janvier 2010, un terrible tremblement de terre dévastait l'île d'Haïti, causant de très nombreuses victimes et une désolation matérielle considérable.

Une action de solidarité lancée par le Conseil communal auprès de la population et des entreprises de Givisiez suscita 281 dons, pour une somme totale de CHF 31'500, montant auquel la caisse communale ajouta CHF 25'000. Qu'en est-il advenu ?

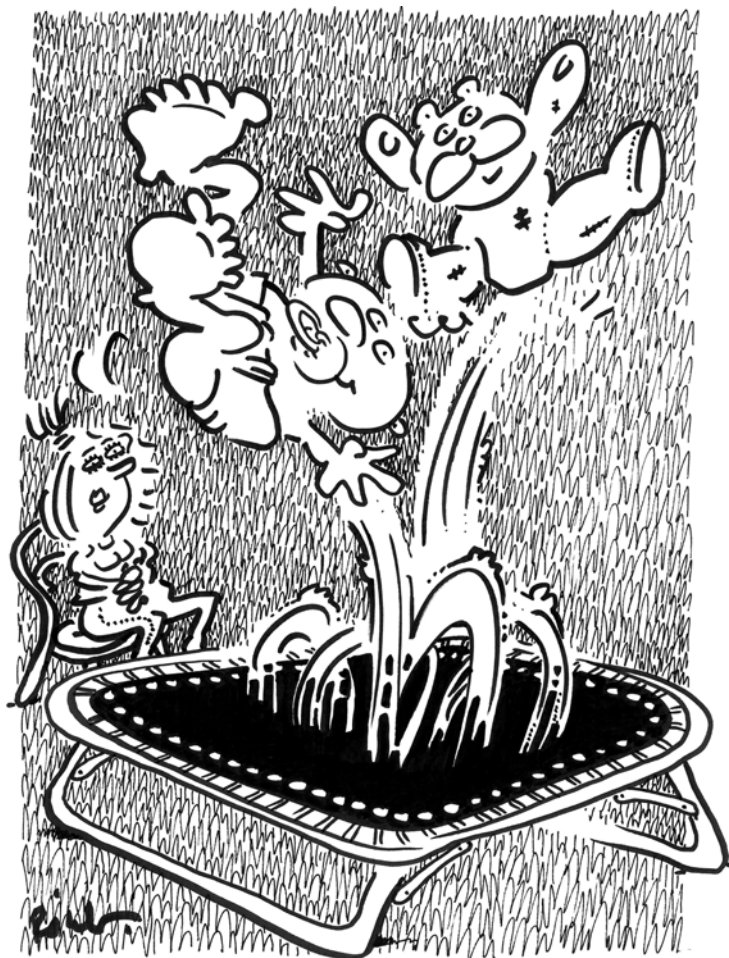
Cette aide fut versée en juin 2010 à l'Association Solidarité Fribourg-Haïti, animée par M. Charles Ridoré, ressortissant haïtien bien connu à Fribourg et papa de l'actuel Préfet de la Sarine. Dans un rapport final daté du 23 décembre 2012, cette ONG explique l'avoir investie dans la réhabilitation des 9 salles de classes de l'école publique St-Paul, dans la Vallée de Jacmel en Haïti. Y sont joints plusieurs rapports intermédiaires de chantier et des explications chiffrées sur les travaux réalisés.

A noter que tout n'alla pas sans certaines difficultés inhérentes au contexte difficile dans lequel ce chantier fut mené, notamment le manque de personnel qualifié (très sollicité dans cette île à reconstruire), le besoin de poursuivre simultanément l'enseignement, la nécessité de procéder à des ancrages antisismiques en profondeur et la montée vertigineuse des prix des matériaux consécutive à une très forte demande.

Aujourd'hui, rassuré sur la destination de cet argent, le Conseil communal transmet à tous les généreux donateurs de Givisiez la très vive reconnaissance exprimée par l'Association, au nom des élèves haïtiens bénéficiaires.



Places d'accueil préscolaire et extrascolaire : résultat de l'enquête à Givisiez



Selon la Loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, les communes sont tenues d'évaluer régulièrement leurs besoins en structures d'accueil extrafamilial, tant pour les enfants en âge préscolaire (0-4 ans) que pour ceux en âge scolaire (5-12 ans). En vue de répondre à cette obligation légale, la Commune de Givisiez a envoyé aux ménages concernés, courant octobre 2012, un sondage préparé par le Service de l'enfance et la jeunesse.

Sur 335 ménages consultés, 121 ont rempli le questionnaire, représentant un nombre total de 176 enfants. Dans 97 des ménages ayant répondu, les deux conjoints ont une activité professionnelle.

En ce qui concerne les enfants en âge préscolaire, 47 ménages utilisent le mode de garde «crèche» ou «assistante parentale/maman de jour». Il ressort du sondage que la demande de la part des ménages pour ce type de garde est actuellement satisfaite.

On constate que les parents et

connaissances jouent également un rôle important dans la garde des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans. Par contre, le sondage fait ressortir une demande soutenue pour des structures d'écoles maternelles et/ou de groupes de jeu. Il ressort également de ce sondage que des besoins supplémentaires en matière d'accueil extrascolaire ne sont pas avérés à Givisiez.

Finalement, le sondage met en évidence, en matière d'accueil préscolaire, l'importance pour les parents de pouvoir confier leurs enfants à du personnel qualifié et de savoir que leur progéniture bénéficie d'une alimentation équilibrée. La flexibilité des horaires d'ouverture joue également un rôle important.

Commander et payer un extrait du registre des poursuites via Internet

Le site www.fr.ch/commander permet de commander un extrait du registre des poursuites par Internet, sans passer au guichet des Offices de poursuites.

Le paiement se fait par carte de crédit, selon un système sécurisé. L'acte vous est ensuite envoyé par courrier dans les 3 jours ouvrables.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Doe John
Rue du Village 10
1724 Le Mouret

Vie sportive, culturelle et sociale

Match aux cartes

Centre Paroissial GIVISIEZ
Vendredi 7 juin 2013 à 19h30



Prix par équipe :

- 1er Vol en hélicoptère pour 4 personnes
(valeur CHF 540.-)
- 2ème 2 vrenelis
(valeur CHF 350.-)
- 3 au 5ème Jambon
(valeur CHF 100.-)

1/3 des équipes reçoivent un prix
(lot de viande - fromage - bons)

Collation offerte à la fin du match

Prix : CHF 50.- / équipe

Inscriptions : joutes2013@givisiez.ch
ou 079 179 06 49 (sms ou appel dès 19h00)

Organisation : Amicale des sapeurs-pompiers de Givisiez

**swiss
helicopter** 



Dans le cadre de leur projet de fusion et vu le succès rencontré lors du précédent concert, les Conseils communaux de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot invitent la population à un

concert exceptionnel du

SWISS ARMY BRASS BAND

le jeudi 15 août 2013 à 19.30 h

(soir de l'Assomption)

sur la Place d'Affry à Givisiez

suivi d'un moment de convivialité, avec verre de l'amitié, tresse et fromage servis par les sociétés de jeunesse de ces villages.

En cas de mauvaises conditions atmosphériques, cette manifestation aura lieu à la halle polyvalente de l'école de Chantemerle, à Granges-Paccot (le site www.givisiez.ch – rubrique "Quoi de neuf" – renseignera ce jour-là dès 8.00 h sur le lieu du concert).

Une collecte à l'issue du concert – gratuit – permettra de soutenir une œuvre de bienfaisance.





Association
Ile d'Ogoz

www.ogoz.ch

Le Bry, février 2013

Chers amis,

Créée en 1996, notre association a pour but de préserver et de mettre en valeur les vestiges médiévaux de l'île d'Ogoz, située au milieu des eaux du lac de la Gruyère.

Mais, pour ce faire, nous avons besoin de soutien financier.

Alors, si vous êtes sensibles à ce merveilleux site patrimonial gruérien et que vous souhaitez contribuer à sa conservation pour les générations futures, rejoignez-nous!

Moyennant le versement d'une cotisation annuelle, vous serez tenus au courant de nos activités et conviés à l'Assemblée générale de l'association. Une visite culturelle commentée et une soirée d'échange, quelque part en terre fribourgeoise, réunit à cette occasion les personnes intéressées par le patrimoine régional.

Nous espérons pouvoir vous compter parmi nos amis et vous remercions de votre intérêt.

Le comité de l'Association

Yvan Chappuis (Président)
Catherine Merian (Vice-Présidente)
Anne-Marie Sciboz (Hoirie Sciboz)
René Bifrare
André Folly
Antoine Gremaud
Jean-Pierre Kneuss
Yvan Maillard (Commune de Pont-en-Ogoz)
Gérard Michel (Groupe E)

La secrétaire

Anne-Françoise Koch

COTISATIONS

▲ Membre ami individuel	Fr. 40.—
▲ Couple	Fr. 70.—
▲ Société (personne morale)	Fr. 100.—

Iban : CH11 0900 0000 3444 8060 7



LIGUE PULMONAIRE FRIBOURGEOISE
LUNGENLIGA FREIBURG



Cours d'aviron

Pour adolescents, à partir de 13 ans, atteints d'asthme ou autres maladies respiratoires

Ruderkurs

Für Jugendliche ab 13 Jahren mit Asthma oder anderen Atemwegserkrankungen



Lieu des cours /
Kursort :
Lac de Schiffenen
Schiffenensee

Renseignements :
Weitere Auskünfte :

Ligue pulmonaire fribourgeoise
Lungenliga Freiburg
tél. : 026 426 02 70
www.liguepulmonaire-fr.ch
www.lungenliga-fr.ch
info@liguepulmonaire-fr.ch

Organisé en collaboration avec la société d'aviron de Fribourg
Organisiert in Zusammenarbeit mit dem Ruderklub Freiburg

BÉNÉVOLE? POURQUOI PAS!



Intéressé-e par un engagement bénévole?

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 60 organisations membres
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



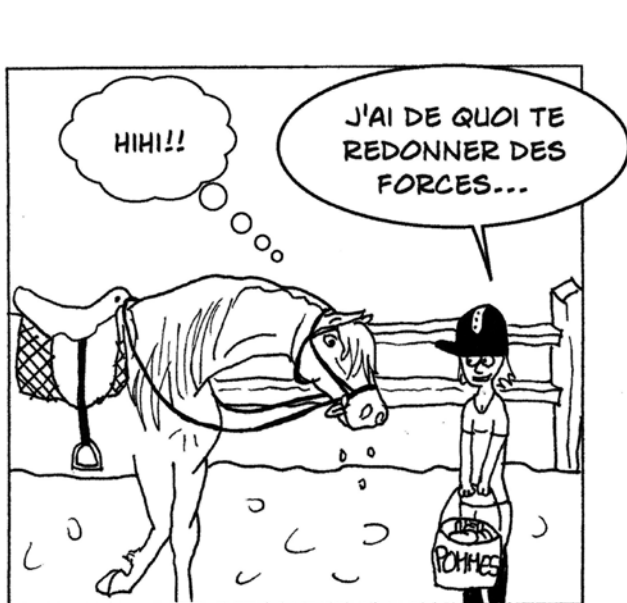
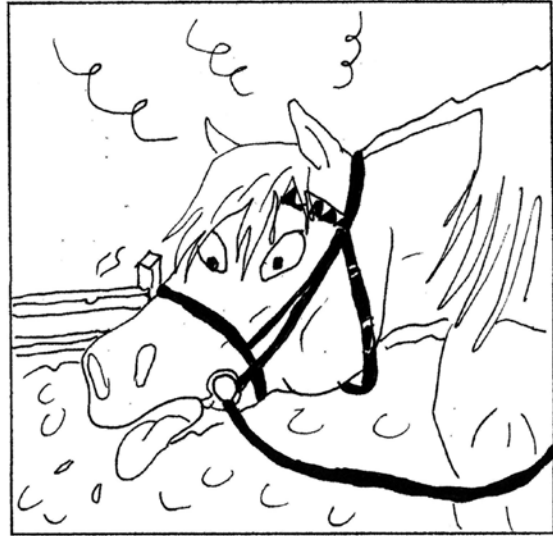
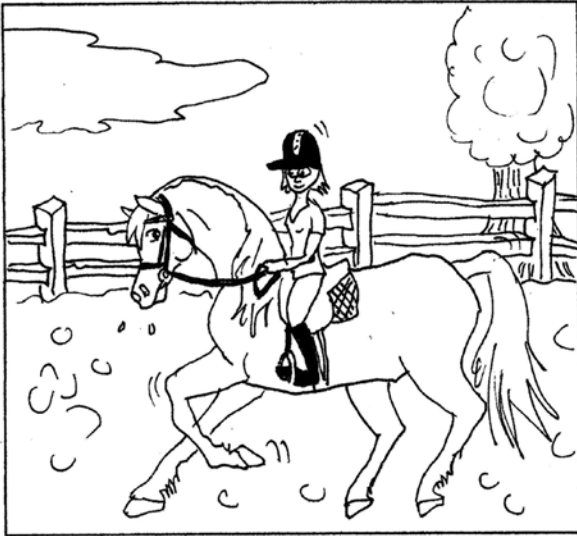
- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg

Tél. 026 426 02 66
Fax 026 426 02 88

www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

UN PEU DE REPOS



Fanny